

Recensement des urgences ophtalmologiques en France

J.-L. BOURGES, J.-B. ROTTIER

Points forts

- On observe une augmentation de 4 à 6 % par an des passages en structure d'urgence ophtalmologique.
- Le nombre de demandes de soins non programmés en ophtalmologie (DSNPO) prises en charge est estimé entre 575 000 et 590 000 par an pour les établissements de santé et autour de 600 000 par an pour l'ophtalmologie libérale.
- Les médecins généralistes absorbent plus de 3 millions par an de DSNPO.
- Les officines pharmaceutiques absorberaient plus de 5 millions par an de DSNPO.

Le dernier rapport de la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) recensait 19,7 millions/ an de passages aux urgences en France métropolitaine et départements et régions d'outre-mer (DROM), auprès des 723 structures d'urgence, situées dans 643 établissements de santé [1]. Il y est mentionné que les trois quarts des structures d'urgence (SU) relèvent du secteur public, et un quart des secteurs à but lucratif (cliniques pour 4/5^e) ou non lucratif (participant au service public pour 1/5^e). Les établissements de santé observent une augmentation des passages en SU de 2,5 à 5 % par an [2, 3], tous motifs confondus. Cela se vérifie aussi en ophtalmologie (fig. 2-2-1). L'évolution des passages y est en hausse constante quasi linéaire d'environ 4 % par an depuis 1996. Elle se vérifie aussi hors de nos frontières. À Londres, les urgences ophtalmologiques n'ont

cessé de croître depuis 10 ans, avec notamment un doublement des urgences post-traumatiques [4].

Parmi ces urgences, combien y a-t-il de demandes de soins non programmés en ophtalmologie (DSNPO) en France chaque année ? Leur recensement ne peut être qu'approximatif aujourd'hui. D'après l'enquête annuelle de la DREES, elles représentent entre 1 et 3 % des urgences totales en France (fig. 2-2-2) [5]. On observe une proportion similaire chez nos voisins britanniques [6, 7].

Ces DSNPO sont adressées aux différents acteurs de santé : le corps infirmier, les pharmaciens, les médecins généralistes et les ophtalmologistes. Elles sont donc orientées vers les officines de pharmacie, les cabinets libéraux, les maisons de santé, les centres de soins, les établissements de santé privés ou publics, généraux ou universitaires.

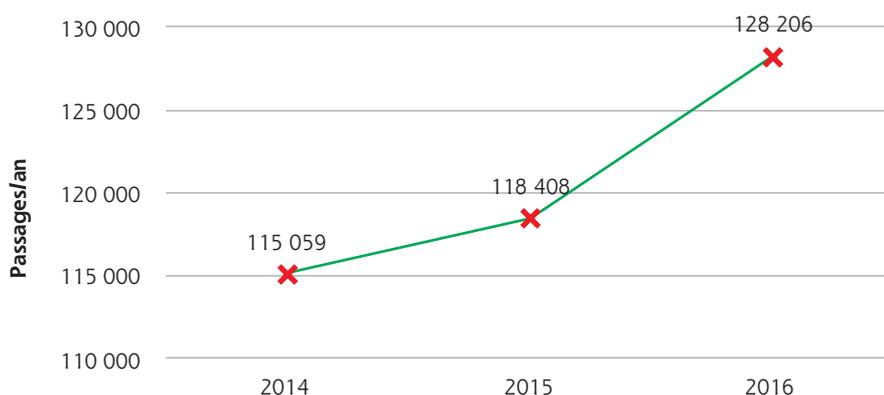


Fig. 2-2-1 Évolution du nombre de demandes de soins non programmés prises en charge par les structures d'urgences d'ophtalmologie parisiennes depuis 2014.

2.2 Panorama des soins d'urgence ophtalmologique

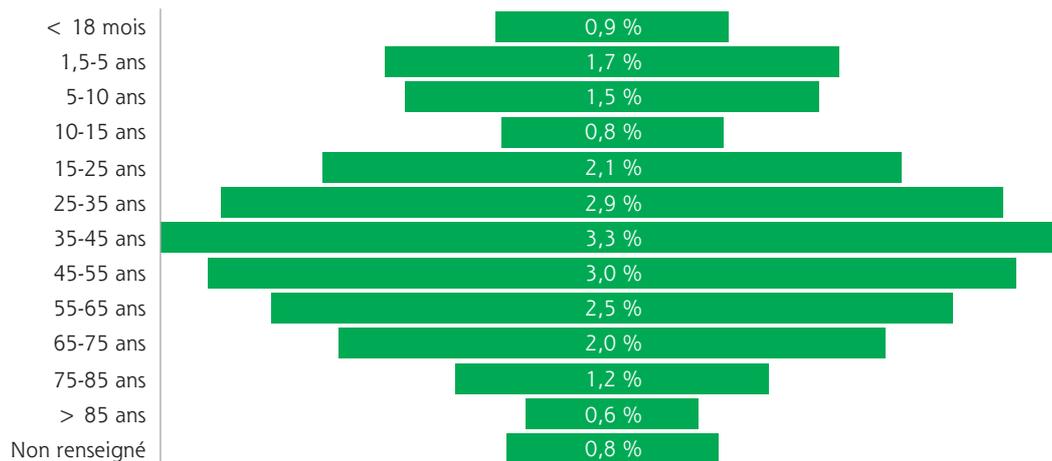


Fig. 2-2-2 Demandes de soins non programmés d'ophtalmologie rapportés aux motifs totaux de passage aux urgences en 2014. (Source : DRESS, juin 2015.)

2.2.1. ESTIMATION DE LA DEMANDE DE SOINS URGENTS MÉDICALISÉS EN OPHTALMOLOGIE

Afin de tenter une estimation plus précise de la demande française de soins non programmés en ophtalmologie de ville, nous avons réalisé plusieurs enquêtes. Leurs méthodologies et les données recueillies sont détaillées dans le chapitre 2.4. Nous avons ciblé un territoire type et ses pharmacies, médecins généralistes, ophtalmologistes libéraux ainsi que ses groupements sanitaires territoriaux de permanence de soins. À chaque fois que cela était possible, nous avons croisé les informations recueillies avec les autres données sanitaires disponibles.

Dans les établissements de santé

Nous avons mené une enquête en 2017 auprès des services ophtalmologiques de tous les centres hospitaliers universitaires (CHU) de France métropolitaine et DROM [8]. L'intégralité des CHU ont répondu via leurs chefs de service d'ophtalmologie. Nous avons pu dénombrer 398 650 passages par les SU des CHU, motivés par des DSNPO. En Île-de-France, le rapport de l'Agence régionale de santé (ARS) de 2012 évaluait à au moins 100 000 consultations/an le nombre d'urgences en ophtalmologie [2]. Environ 1 malade sur 10 consulterait en nuit profonde entre 22 heures 30 et 8 heures 30. Un travail collaboratif des trois principaux centres d'accueil des urgences ophtalmologiques de Paris intra-muros a montré qu'en 14 jours consécutifs, en 2017, ceux-ci recevaient 4 034 passages [9]. En 2016, ils ont accueilli 128 000 DSNPO. Par extrapolation, ces chiffres corroborent l'estimation antérieure de l'ARS avec une croissance d'un peu plus de 6 % par an. Ainsi, si l'on considère que la population d'Île-de-France représente 18 % de la population française métropolitaine et d'outre-mer (données INSEE

2016), on extrapole qu'environ 575 000 DSNPO auraient transité par les principaux établissements de santé en France en 2016. Si l'on calcule que l'ophtalmologie représente 3 % des 19,7 millions d'urgences recensées par la DRESS en 2016, on obtient une estimation d'environ 590 000 DSNPO. Ce recoupement consolide notre estimation. Ce volume est en augmentation continue.

Chez l'omnipraticien

La proportion des motifs de consultation ophtalmologiques sans rendez-vous chez le médecin généraliste serait d'environ 1,23 %. Les acteurs omnipraticiens libéraux absorberaient donc chacun en moyenne autour de deux à trois DSNP par semaine pour des motifs ophtalmologiques présentés comme urgents. Cela permet d'estimer à environ 3 millions par an le nombre de ces consultations urgentes généralistes à motif ophtalmologique.

Auprès de l'ophtalmologiste libéral

Le praticien ophtalmologiste de ville a reçu en 2017 en moyenne de routine environ 3 % de DSNP à caractère urgent. Rapporté au nombre d'ophtalmologistes libéraux exerçant, on peut estimer que le volume de ces consultations serait d'environ 660 000 par an en 2017.

Au total, les DSNP à caractère urgent en ophtalmologie prise en charge par ces différents acteurs médicalisés de santé auraient été en 2016 d'environ 4,3 millions.

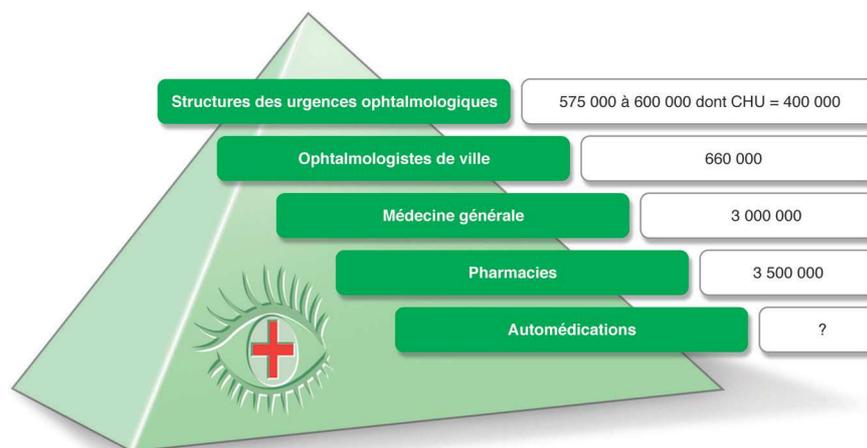


Fig. 2-2-3 Évaluation extrapolée du nombre des demandes de soins non programmés en ophtalmologie en France.

2.2.2. ESTIMATION DE LA DEMANDE DE SOINS URGENTS NON MÉDICALISÉS EN OPHTALMOLOGIE

En marge des prises en charges médicalisées, on considère que les officines de pharmacie formulent entre cinq et sept avis ophtalmologiques par semaine à caractère urgent. Il faut donc ajouter plus

de 5 millions par an d'avis ophtalmologiques à caractère urgent pris en charge par les pharmaciens.

2.2.3. URGENCES OPHTALMOLOGIQUES NON RECENSÉES

Un nombre inestimable de patients, au premier rang desquels se trouvent les patients-médecins, présentent un jour un item ophtalmologique qui pourrait être une urgence ophtalmologique

mais qu'ils négligent ou automédiquent. Pour peu que les choses rentrent dans l'ordre et guérissent ou consolident ainsi, leur affection ne sera jamais recensée.

2.2.4. CONCLUSION

Au total, l'estimation globale porterait à un peu moins de 10 millions le nombre de consultants pour une DSNPO recensés ou estimés en 2016 en France métropolitaine et d'outre-mer (fig. 2-2-3).

On observe une croissance quasi linéaire de la fréquentation des structures d'urgence en ophtalmologie. Cette tendance à la hausse naît de facteurs plus conjoncturels qu'épidémiologiques. Il semble par exemple qu'une partie des patients qui éprouvent des difficultés à obtenir un rendez-vous d'ophtalmologie pour une DSNPO consultent in fine dans les SU des établissements de santé. La prise en charge sociale et l'accessibilité aux soins sont

aussi probablement des facteurs d'influence (voir chapitre 1.2). Les DSNPO pouvant se reporter d'un acteur de santé vers un autre, la tendance évolutive globale des DSNPO n'est pas connue à ce jour : rien n'indique formellement qu'elle augmente comme celle des SU.

BIBLIOGRAPHIE

Les références peuvent être consultées en ligne à l'adresse suivante : <http://www.em-consulte.com/e-complement/475395>.

